

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE
CANTON DE CARCASSONNE 2
MAIRIE DE VERZEILLE
11250 VERZEILLE

Arrêté n° 57/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté portant nomination de Mme Céline HENRIQUES aux fonctions de
Secrétaire Général de mairie

Monsieur le Maire de la commune de Verzeille,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-19-1,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Vu la délibération du Conseil en date du 22/09/2026 portant création du poste d'Adjoint Administratif Territorial principal 2^{ème} Classe à temps complet, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie,

Vu l'arrêté en date du 07/10/2026 portant nomination de Mme Céline HENRIQUES, au grade d'Adjoint Administratif Territorial principal 2^{ème} Classe, à compter du 23/09/2026,

Considérant que la collectivité n'a pas nommé un agent pour occuper les fonctions de directeur général des services,

Considérant que Mme Céline HENRIQUES exerce les fonctions de secrétaire de mairie,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 23/09/2026, Mme Céline HENRIQUES est nommée pour exercer la fonction de secrétaire général de mairie à temps complet.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- au Représentant de l'Etat,
- à l'agent Comptable,
- au Président du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale,
- à l'agent.

Fait à Verzeille, le 07/10/2026

Le Maire,

M. Alain COSTESEQUE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le

Signature de l'agent :